planète conduite
...et votre succès est Permis !

FORMATION POST PERMIS

L'auto-école PLANETE CONDUITE vous propose, des rendez-vous Post-Permis pour les permis B.

La formation Post Permis englobe les formations routières intervenant après l'obtention du permis de conduire et le transfert d'un permis boite auto en boite manuelle.

Ces formations s'adressent à tous et permettent suivant les cas une **réactualisation des connaissances, un perfectionnement de la conduite, du comportement routier** ainsi qu'une **prise de conscience des facteurs de risque**.

Elles sont basées sur le volontariat.

Le 28 mars, le Gouvernement a publié au Journal officiel une ordonnance relative à la réduction du délai probatoire pour les titulaires d'un premier permis de conduire qui ont suivi une formation complémentaire. Il s'agit là des « formations post-permis » prévues par la loi Macron de 2015 L'ordonnance du 28 mars.

Actuellement, la période probatoire pour les nouveaux conducteurs est de 3 ans et 2 ans pour les élèves ayant opté pour un apprentissage anticipé de la conduite. **Cette ordonnance vise à réduire le délai probatoire pour les conducteurs qui décideraient de suivre une formation complémentaire.** La diminution de la période probatoire ne pourra être effective que sous deux conditions :

1. N'avoir commis, au cours de cette période, aucune infraction ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit de conduire ;
2. Avoir suivi une formation complémentaire dont les modalités seront précisées par décret en Conseil d'État.
 L'ordonnance s'appuie sur plusieurs rapports et études récents (sans toutefois citer ces rapports) qui démontrent un phénomène d'accidentalité particulièrement élevé au cours des mois suivant l'obtention du permis de conduire. Ces rapports ont par ailleurs insisté sur la nécessité de mettre en place des formations post permis qui conduisent les conducteurs novices à engager un processus de réflexion sur leurs comportements et leur perception des risques. Plusieurs expériences menées au sein de pays de l'Union européenne ont démontré que la formation post permis est jugée très positive, notamment sur la réduction de l'accidentalité.